

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 février 2014**

**CP2014\_02\_2**

*L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

*Excusé(s) :*

*M. E. ASTOUL*

**APPEL D'OFFRES POUR LE "FINANCEMENT DE LA  
LOCATION DES MATÉRIELS INFORMATIQUES ET DES  
INFRASTRUCTURES RÉSEAU DU DÉPARTEMENT"**

---

L'appel d'offres pour le « Financement de la location des matériels informatiques et des infrastructures réseau du département » est paru le 4 novembre 2013 pour une date limite de remise des plis le 16 décembre 2013.

Cet appel d'offres a été déclaré infructueux le 19 décembre 2013 pour une nouvelle remise des candidatures le 23 janvier 2014.

Deux offres déposées ont été déclarées recevables par le Bureau des Marchés et les candidatures ont été analysées en fonction du critère unique du prix des prestations.

Le rapport d'analyse des offres, en annexe, a été présenté à la commission d'appel d'offres, qui a décidé en séance du 10 février 2014 du classement suivant :

- 1- GRENKE LOCATION S.A.S.;
- 2- INFIBAIL.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés ainsi que toutes les pièces y afférentes.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 10 février 2014,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :

- le marché avec Grenke location S.A.S. pour le financement de la location des matériels informatiques et des infrastructures réseau du département » ;
- toutes les pièces y afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,